

Référence courrier : MAN202

Mandelieu, le

De : Secrétariat Général de la Ligue Athlétisme de la Région Sud

Aux : Clubs de la Ligue d'Athlétisme de la Région Sud

Objet : Règlement du relais cross mixte 2025-2026

Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs de la Ligue d'Athlétisme de la Région SUD,

Le présent règlement est applicable pour la saison hivernale 2025-2026 et concerne la 1/2 finale des championnats de France de relais cross mixte qui aura lieu le **dimanche 23 Novembre 2025 à La Seyne Sur Mer (attention les règles 2026 seront appliquées)**.

Cette compétition sera aussi le support du championnat régional de Relais-Cross

Règlement de la 1/2 finale des championnats de France et du Championnat Régional Région Sud de Relais-Cross Mixte 2025-2026

1. Principes

La Ligue d'Athlétisme de la Région Sud souhaite promouvoir le relais cross mixte, en faire un grand évènement populaire mais aussi un passage obligé pour les étapes suivantes.

2. Généralités

La demi-finale des championnats de France de relais cross mixte comporte deux épreuves pour des catégories distinctes : le relais U20 Cadets-Juniors (U20 et U18) et le relais Toutes Catégories (U20 à Masters). Ces deux épreuves permettront aux équipes de se qualifier aux championnats de France de relais cross mixte (en fonction des préconisations de la FFA).

En accord avec la CRJ, un relais cross mixte U16 est organisé pour dynamiser la discipline et permettre aux minimes de découvrir cette pratique par équipe qui est tout à la fois abordable pour eux en termes d'effort, de mixité, fédératrice et populaire.

Les équipes du relais-cross U16 participeront au Championnat Régional mais pas aux demi-finales du championnat de France.

Seuls les détenteurs d'une licence Compétition FFA d'un club de la Région Sud, peuvent participer à la demi-finale et au championnat régional de relais cross mixte.

La mise en place de cette compétition sera faite par le club organisateur et coordonnée conjointement par la Commission Régionale Running de la Ligue d'Athlétisme de la Région Sud et la Commission Sportive et Organisation de Ligue d'Athlétisme de la Région Sud.

3. Règlement spécifique du Relais-Cross.

Le relais mixte, est support du championnat régional et qualificatif pour le championnat de France. En fonction du nombre d'équipes participantes, il sera donné 1 ou 2 départs.

Règlement technique :

Les équipes seront composées de quatre athlètes avec l'obligation d'avoir deux féminines et deux masculins. L'ordre des coureurs est imposé : Masculin-Féminin-Masculin-Féminin (année paire).

L'année de référence est celle du championnat national de la Saison Sportive 2026.

- Pour le classement TTC, l'équipe pourra se composer d'athlètes de la catégorie Junior (U20) à la catégorie master,
- Pour le classement -20ans, l'équipe pourra se composer d'athlètes des catégories cadets(U18) et juniors(U20) mais chaque équipe à l'obligation d'avoir au moins un cadet ou une cadette.
- Pour le classement minimes (U16) l'équipe devra être composée seulement de minimes (U16).
- Même s'il n'y a qu'une seule course, les équipes inscrites en catégorie U16 et -20ans auront un classement séparé de l'épreuve TTC. Elles ne pourront pas prétendre au classement TTC.

Chaque relayeur effectuera une boucle d'environ 2km. Une zone de passage de relais de 20m sera identifiée sur le parcours.

Les athlètes y échangeront un brassard ou tout autre moyen d'identification fourni par l'organisation qu'ils devront garder jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée par le dernier relayeur.

4. Podiums et récompenses.

Cette compétition est support des championnats régionaux et est qualificative aux championnats de France de relais cross mixte sauf pour les U16. Podiums Relais Ligue Région Sud.

	Qualif France	Podiums régionaux	Nombre d'équipes qualifiées aux France
Course U20	Oui	3 premières équipes	Attente de la circulaire FFA 2026
Course TTC	Oui	3 premières équipes	Attente de la circulaire FFA 2026
Course U16	Non	3 premières équipes	0

Cette compétition permettra de se qualifier pour le championnat de France de relais cross mixte 2026 (infos à venir)

5. Engagements

Les clubs procéderont aux engagements des équipes souhaitant participer via un module spécifique disponible sur le site internet de la Ligue.

Ces engagements devront impérativement être faits entre le **vendredi 31 octobre 2025** et le **mardi 18 novembre 2025 à 23h59**.

Il n'y aura aucun engagement sur place.

Les clubs peuvent engager autant de relais qu'ils le souhaitent en tenant compte de la composition de ces relais (2F / 2H).

6. Litiges pour le championnat Régional et les ½ finales

Tous les cas de litiges ou de réclamations seront jugés par le Juge Arbitre Running de la compétition, seul, habilité à le faire. Ces réclamations doivent être présentées au juge-arbitre dans les 30' qui suit l'affichage des résultats.

Trop d'athlètes absents d'un même club lors de ce championnat (+ de 10% d'absents non arrivants)), obligerait la CR Running de la Ligue d'Athlétisme de la Région Sud, à envisager des sanctions financières (pénalités correspondant au coût de la puce et au surplus de travail inutile estimé à 2 € par athlètes).

En cas d'abandon, se manifester auprès du juge-arbitre pour une constatation effective de la participation/abandon.

7. Droit à l'image.

La ligue d'athlétisme informe les concurrents de la possibilité que se réserve l'organisateur ainsi que la Ligue de pouvoir utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelque forme que ce soit, sur tout support et pour une durée indéfinie.

Lors de l'inscription le club, les athlètes acceptent ce règlement